



## **Critères d'admissibilité et lignes directrices de la politique**

Grâce au généreux appui de La Fondation communautaire juive de Montréal, la Fédération CJA lance un appel aux candidatures pour l'octroi de subventions dans le cadre de l'initiative Forger notre avenir. Ces subventions visent à financer des programmes et des projets novateurs créant un lien pertinent et significatif entre la population juive montréalaise et la vie juive. La date limite pour poser sa candidature est le 15 février 2016.

### **Le programme proposé doit comporter le plus grand nombre possible des objectifs suivants :**

- Contribuer au développement et à la consolidation de l'identité juive de même qu'à la création de liens avec la vie juive.
- Encourager les apprentissages et les rapports avec le judaïsme.
- S'adresser aux enfants et aux adolescents juifs ne fréquentant pas une école juive, aux jeunes adultes, aux familles avec de jeunes enfants ou aux groupes peu attachés à la communauté juive.
- Favoriser la compréhension et la communication entre la communauté juive et la population québécoise en plus d'accroître la contribution de la communauté juive au paysage unique de la province de Québec.
- Promouvoir l'emploi des technologies contemporaines et des nouveaux médias afin de stimuler l'intérêt et l'interactivité.

### **Résultats attendus**

- Les contacts entre Juifs devront être favorisés par l'entremise de programmes novateurs, créatifs et inclusifs.
- Les populations ayant un faible sentiment d'appartenance à la communauté juive devront être inspirées par les programmes bénéficiaires de ces subventions.
- Les groupes peu attachés à la communauté juive développeront le goût de s'y engager davantage.

### **Renseignements généraux**

- Les demandes doivent être soumises par courriel le 15 février 2016 au plus tard.
- Les subventions accordées peuvent atteindre 15 000 \$.
- Les demandes doivent inclure un budget divulguant toutes les sources de financement du programme proposé.
- Les soumissions doivent inclure les méthodes d'évaluation du programme proposé.

- Le candidat doit être un organisme ou un responsable de programme communautaire sans but lucratif.
- Ne sont pas admissibles à l'octroi d'une subvention : les agences affiliées à la Fédération CJA et les programmes offerts sous les auspices d'une telle agence.
- Les points ci-dessous seront privilégiés :
  - ✓ Le programme profitera à une population bénéficiant de peu de services ou à une région géographique spécifique.
  - ✓ Le budget du programme comprendra d'autres sources de financement.
  - ✓ L'organisation collaborera avec d'autres organisations.